

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MATERIEL NAUTIQUE CATAMARANS, PLANCHE A VOILE, CANOË, PADDLE... CENTRE NAUTIQUE - LAC MADINE

- 1. Un chèque de caution vous sera demandée en guise de caution pour toute location de matériel nautique.
- 2. Le **port d'une « aide à la flottabilité » (gilet de sauvetage) est obligatoire** et celui-ci doit être porté correctement pendant toute la durée de la location.
- 3. Les pratiquants doivent être vêtus d'un T-shirt sous le gilet (mesure d'hygiène) et porter des chaussures fermées.
- 4. Il est souhaitable que le locataire soit en possession d'un téléphone portable afin de joindre le Centre Nautique à Heudicourt en cas de problème.
- 5. Le client atteste que sa responsabilité civile et celle des personnes utilisant le matériel loué sont couvertes par une police d'assurance. A défaut il est informé qu'il peut souscrire une licence auprès de la Fédération Française de Voile (FFV).
- 6. Le client atteste que toute personne majeure présente sur une des embarcations louées est apte à nager 25 mètres, à s'immerger dans l'eau et a la connaissance, les capacités physiques nécessaires à l'activité nautique envisagée.
  - S'agissant d'un mineur présent sur l'embarcation, une attestation certifiant sa capacité à nager 25 mètres et à s'immerger devra être établie, le cas échéant préalablement, par un représentant légal, à l'exclusion de toute autre personne.
- 7. Le client est le seul responsable du matériel mis à sa disposition et s'engage à faire respecter les présentes conditions de pratique à toutes personnes majeure ou mineure l'utilisant.
- 8. La perte, la détérioration ou la casse du matériel loué, ainsi que le rapatriement éventuel donnent lieu à une facturation supplémentaire.

- 9. Les mineurs de moins de 12 ans ne peuvent naviguer seuls. Aucun mineur de moins de 6 ans ne peut être présent sur une des embarcations louées sans l'accord préalable du responsable du centre (et/ou Responsable Technique Qualifié de permanence). Le poids minimum d'un enfant pouvant embarquer doit être supérieur à 15 kg.
- 10. Les zones de navigation autorisées (Cf. cartes affichées à l'accueil) sont définies en fonction des conditions météorologiques du jour, affichées à l'accueil. Les réglementations applicables (navigation, circulation, environnement), les difficultés ou dangers éventuels présents sur la zone de navigation ainsi que les zones de départ et d'arrivée pour la mise à l'eau et la sortie d'eau sont précisées lors de la signature du contrat de location.
- 11. Hors cas de force majeure, le débarquement sur les rives du lac ou de ses îles ou l'arrêt et le stationnement sur ces lieux ainsi que l'entrée sur les zones de quiétude et de pêches sont interdits.
- 12. Toute consommation d'alcool ou de produits stupéfiants sur les embarcations est interdite et pourra donner lieu, le cas échéant, à poursuite.
- 13. Aucun animal ne peut être accueilli sur une embarcation.
- 14. Sont autorisés :
  - Règlement par carte bleue sur le site
  - Règlement en espèces
  - Règlement en chèques vacances ANCV

La responsabilité civile du prestataire est couverte par son assureur : SARL Générali – 20 avenue de la Résistance, centre d'affaires de la SARRE – 54520 LAXOU.